



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

**Formation spécialisée
« commission de la formation professionnelle »
du Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État**

Séance du mercredi 17 janvier 2018





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS



Présentation du schéma directeur pour la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'Etat Période 2018-2020

La méthode d'élaboration

Un travail collaboratif avec les employeurs initié en juin 2017

7 réunions interservices entre le mois de juin et le mois de décembre 2017 avec les ministères, leurs opérateurs, les directions interministérielles et les PFRH



Quatre principaux points d'étapes

- Elaboration et définition des **axes et priorités** communes de formation (Juin à septembre 2017)
- Recensement auprès de tous les acteurs des **actions à mettre en œuvre dans le cadre des orientations définies** (octobre 2017)
- **Présentation des axes et des actions prioritaires au DRH des ministères** (Comité des DRH du 6 décembre 2017)
- **Organisation d'une RIM dédiée au Schéma directeur** (date à déterminer)



L'association des représentants des personnels

- Formation spécialisée du CSFPE le 18 octobre

Echanges sur la stratégie de formation des agents de l'Etat, les orientations du schéma directeur et la méthode de travail

Information et échanges sur l'état d'avancement de l'élaboration du schéma directeur



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS



Les orientations du schéma directeur : Axes stratégiques et actions prioritaires



Les orientations du schéma directeur

Le schéma directeur a vocation à être

- un **document-cadre**
- Un document commun à l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle dans une perspective pluriannuelle.

Le schéma directeur se décline

- en axes stratégiques
- en actions prioritaires et structurantes.



Les orientations du schéma directeur

5 axes stratégiques :

- **Les axes représentent les grandes orientations stratégiques du schéma directeur** qui devront guider les politiques de formation mises en œuvre à tous les niveaux d'action (administration centrale, opérateurs, services déconcentrés) sur l'ensemble de la période 2018-2020.

15 actions prioritaires et structurantes :

- **Les actions prioritaires retenues dans le cadre schéma directeur** doivent permettre d'accompagner les réformes engagées par le gouvernement dans le cadre de la démarche « Action publique 2022 » et engager la modernisation et la transformation de l'appareil de formation de l'Etat dans une logique de coopération et de mutualisation au niveau interministériel.
- Ainsi, pour chaque action prioritaire, est désigné un ou plusieurs chefs de file au niveau interministériel ainsi que, pour certaines actions, des porteurs ministériels.

Les axes stratégiques du schéma directeur

1

- Structurer l'offre de formation pour accompagner collectivement les agents dans un contexte de transformation de l'action publique

2

- Utiliser le numérique comme levier de la transformation des administrations et de l'appareil de formation de l'Etat

3

- Accompagner les encadrants dans la mise en œuvre des politiques publiques et l'exercice de leurs responsabilités managériales

4

- Rendre l'agent pleinement acteur de son parcours professionnel, en renforçant l'individualisation dans les formations initiales et l'accompagnement des projets d'évolution professionnelle

5

- Renforcer le pilotage de la politique de formation dans un souci de qualité et de performance, en développant les logiques de coopération et de mutualisation

Axe I : LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE

LES AXES

I. LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Structurer l'offre de formation pour accompagner collectivement les agents dans un contexte de transformation de l'action publique

3 ACTIONS

LES ACTIONS STRUCTURANTES ET PRIORITAIRES

DÉBUT DE L'ACTION

1 Diffuser une culture renouvelée de la relation à l'utilisateur auprès de l'ensemble des agents

2018

2 Développer une offre de formation ayant pour objet d'accompagner la transformation de l'action publique

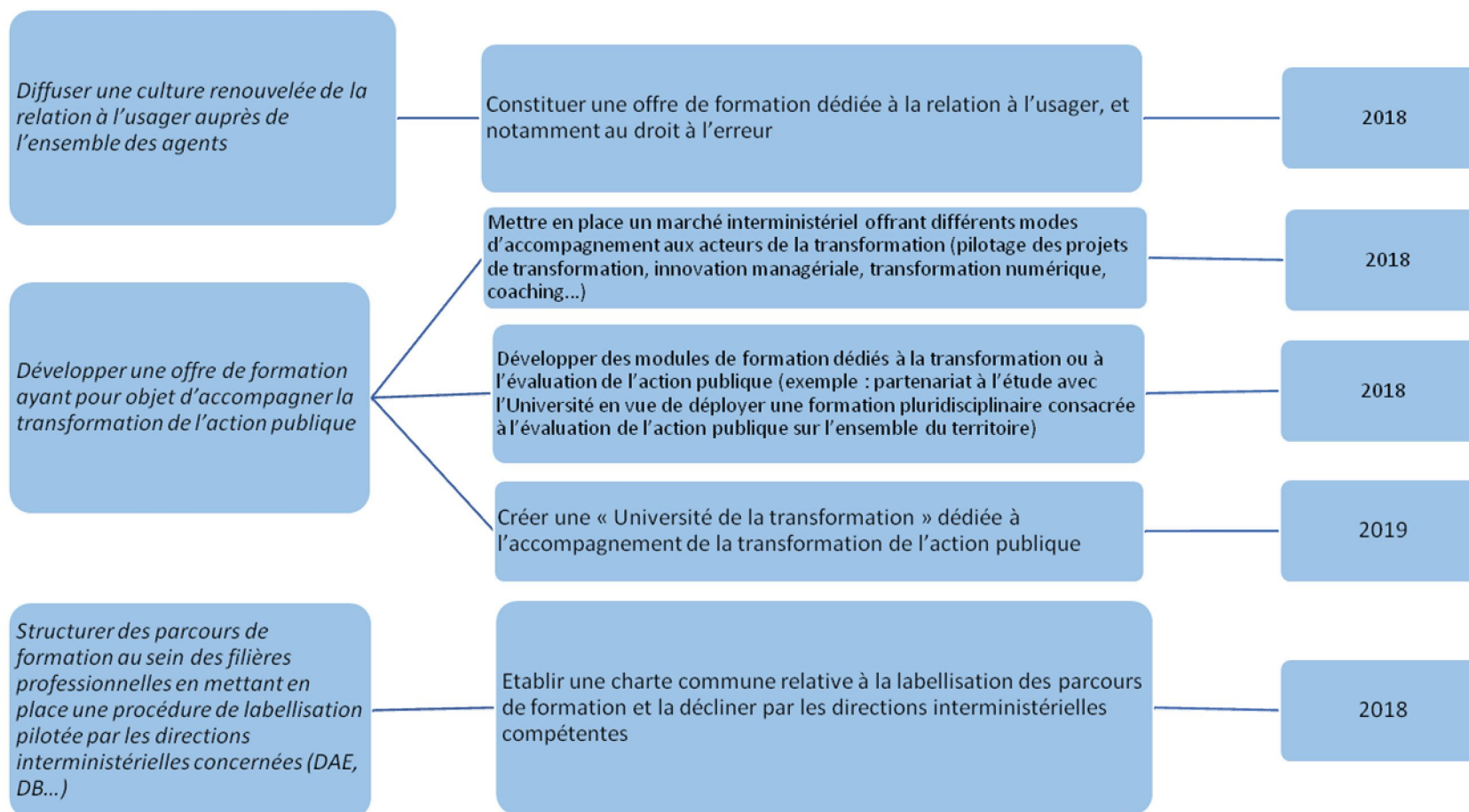
2018

3 Structurer des parcours de formation au sein des filières professionnelles en mettant en place une procédure de labellisation pilotée par les directions interministérielles concernées (DAE, DB...)

2019

Axe I : LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Structurer l'offre de formation pour accompagner collectivement les agents dans un contexte de transformation de l'action publique



Axe II : LA TRANSITION NUMERIQUE

LES AXES

II. LA TRANSITION NUMERIQUE

Utiliser le numérique comme levier de la transformation des administrations et de l'appareil de formation de l'État

LES ACTIONS STRUCTURANTES ET PRIORITAIRES

DÉBUT DE L'ACTION

3 ACTIONS

④ Développer l'offre de formation à distance et la rendre accessible à tous les agents publics via une plateforme

2019

⑤ Développer les formations et certification des compétences numériques pour tous les agents et pour les métiers

2018

⑥ Définir une stratégie de convergence des SI Formation ministériels et interministériels

2019

Axe II : LA TRANSITION NUMERIQUE

Utiliser le numérique comme levier de la transformation des administrations et de l'appareil de formation de l'État

4 Développer l'offre de formation à distance et la rendre accessible à tous les agents publics via une plateforme

Développer un centre de ressources interministériel organisé autour d'un réseau d'administrateurs et de contributeurs (produisant les contenus pour la communauté selon une chaîne de validation décentralisée et éditorialisée)

2019

Mettre en place un marché interministériel de ressources techniques permettant la production de tout ou partie des contenus conçus par les contributeurs (MOOC, Modules e-learning, tutoriels, outils d'auto-évaluation)

2019

Développer la culture et les compétences numériques pour tous les agents en s'appuyant sur la plate-forme PIX

2018

5 Développer les formations et certification des compétences numériques pour tous les agents et pour les métiers

Développer une offre d'accompagnement interministériel à destination des acteurs des politiques publiques

2018

Favoriser l'accès à une offre de formation ciblée sur les métiers en tension en développant les parcours certifiants, diplômants ou labellisés (en lien avec les travaux d'animation de la filière numérique et SIC)

2019

Développer une offre interministérielle sur les compétences clefs du numérique (élaboration de stratégies numériques, conduite de projet, etc.)

2019

6 Définir une stratégie de convergence des SI Formation ministériels et interministériels

Définir une stratégie de convergence des SI Formation ministériels et interministériels

2019

Axe III. LA FONCTION MANAGÉRIALE

LES AXES

III. LA FONCTION MANAGÉRIALE

Accompagner les encadrants dans la mise en œuvre des politiques publiques et l'exercice de leurs responsabilités managériales

LES ACTIONS STRUCTURANTES ET PRIORITAIRES

DÉBUT DE L'ACTION

2 ACTIONS

7 *Diffuser une culture managériale commune en rendant obligatoire une formation au management pour tout primo-encadrant et tout agent nommé à la direction d'un opérateur ministériel et en proposant des modules adaptés aux besoins de formation des managers tout au long de leurs parcours professionnels*

2019

8 *Former les cadres aux enjeux de l'égalité professionnelle, de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes (harcèlement, sexisme...)*

2018

Axe III. LA FONCTION MANAGÉRIALE

Accompagner les encadrants dans la mise en œuvre des politiques publiques et l'exercice de leurs responsabilités managériales

7 Diffuser une culture managériale commune en rendant obligatoire une formation au management pour tout primo-encadrant et tout agent nommé à la direction d'un opérateur ministériel et en proposant des modules adaptés aux besoins de formation des managers tout au long de leurs parcours professionnels

Dédier des financements interministériels en vue de permettre à la communauté des agents de l'Etat d'accéder à des modules de formation actuellement déployés par les ministères au profit de leurs agents

2018

Engager l'élaboration d'un marché interministériel en vue de compléter l'offre existante

2019

8 Former les cadres aux enjeux de l'égalité professionnelle, de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes (harcèlement, sexisme...)

Elaborer un référentiel de formation et mettre en œuvre une offre interministérielle

2018

Axe IV. LES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES

LES AXES	LES ACTIONS STRUCTURANTES ET PRIORITAIRES	DÉBUT DE L'ACTION
IV. LES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES <i>Rendre l'agent pleinement acteur de son parcours professionnel, en renforçant l'individualisation dans les formations initiales et l'accompagnement des projets d'évolution professionnelle</i>	9 <i>Mettre en œuvre une nouvelle articulation entre formation initiale et formation continue en renforçant l'évaluation des compétences et en individualisant les parcours de formation</i>	2018
	10 <i>Développer des portefeuilles de compétences dans le cadre d'expérimentations concernant des filières métiers, des territoires et des ministères</i>	2019
	11 <i>Mobiliser l'ensemble des outils de la formation professionnelle pour accompagner les transitions, reconversions et mobilités professionnelles</i>	2018
	12 <i>Développer une offre de formation professionnelle à l'attention des conseillers et acteurs RH en charge de l'accompagnement personnalisé des agents dans la construction de leur parcours professionnels</i>	2019

4 ACTIONS

Axe IV. LES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES

Rendre l'agent pleinement acteur de son parcours professionnel, en renforçant l'individualisation dans les formations initiales et l'accompagnement des projets d'évolution professionnelle

1/2

9 Mettre en œuvre une nouvelle articulation entre formation initiale et formation continue en renforçant l'évaluation des compétences et en individualisant les parcours de formation

Accompagner les écoles de service public et leurs ministères dans un processus d'examen systématique des modalités d'organisation des formations initiales

à partir de 2018

10 Développer des portefeuilles de compétences dans le cadre d'expérimentations concernant des filières métiers, des territoires et des ministères

Mener des expérimentations sur des périmètres territoriaux ou ministériels

2019

Créer un outil interministériel national d'autoévaluation des compétences, relié à la Bourse interministérielle de l'emploi public (BIEP), afin que les agents puissent se voir proposer les postes vacants au regard de leurs compétences et de leurs aires de mobilité

2019

Axe IV. LES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES

Rendre l'agent pleinement acteur de son parcours professionnel, en renforçant l'individualisation dans les formations initiales et l'accompagnement des projets d'évolution professionnelle

11 Mobiliser l'ensemble des outils de la formation professionnelle pour accompagner les transitions, reconversions et mobilités professionnelles

12 Développer une offre de formation professionnelle à l'attention des conseillers et acteurs RH en charge de l'accompagnement personnalisé des agents dans la construction de leur parcours professionnels

Proposer une méthodologie alternative aux bilans de compétences et créer une structure interne permettant d'effectuer des bilans de compétences

2019

2/2

Développer des actions de formation permettant d'accompagner les agents et de les préparer à la mobilité (connaissance des textes et des acteurs de la mobilité, rédaction de CV et lettre de motivation, aide à la recherche de poste, préparation des entretiens, etc.)

2019

Créer au sein des écoles de service public des dispositifs passerelles permettant de changer de métier et d'accéder dans une même catégorie à un autre corps

2019

Faciliter la mobilisation par les agents des droits acquis au titre de leur compte personnel de formation

2018

Favoriser la mutualisation interministérielle des actions de préparation aux concours

2018

Elaborer une offre de formation à distance

2018

Lancer un marché de formation interministériel (formations présentielle)

2019

Axe V. L'INTERMINISTERIALITE

LES AXES

V. L'INTERMINISTERIALITE

Renforcer le pilotage de la politique de formation dans un souci de qualité et de performance, en développant les logiques de coopération et de mutualisation

3 ACTIONS

LES ACTIONS STRUCTURANTES ET PRIORITAIRES

- 13 *Développer une offre de formation interministérielle sur les filières métiers transverses à l'attention de l'administration centrale et des services déconcentrés, en s'appuyant sur des chefs de file/pôles de compétence interministérielle dédiée*
- 14 *Développer l'analyse des coûts de formation et proposer des outils permettant de mieux évaluer la formation menée dans un souci de qualité et de performance*
- 15 *Expérimenter en région une démarche de mutualisation des moyens de formation dans la perspective d'élaborer un schéma directeur régional de la formation professionnelle tout au long de la vie*

DÉBUT DE L'ACTION

2018

2019

2019

Axe V. L'INTERMINISTERIALITE

Renforcer le pilotage de la politique de formation dans un souci de qualité et de performance, en développant les logiques de coopération et de mutualisation

13 Développer une offre de formation interministérielle sur les filières métiers transverses à l'attention de l'administration centrale et des services déconcentrés, en s'appuyant sur des chefs de file/pôles de compétence interministérielle dédiée

Identifier des chefs de file interministériels au moyen de lettres de mission en vue d'élaborer des cahiers des charges et de lancer des marchés interministériels

2018

Ouvrir à l'administration centrale l'outil interministériel SAFIRE, actuellement dédié à la diffusion et à la gestion de l'offre de formation interministérielle auprès des seuls services déconcentrés

2018

14 Développer l'analyse des coûts de formation et proposer des outils permettant de mieux évaluer la formation menée dans un souci de qualité et de performance

Etablir des référentiels de coûts et diffuser des méthodologies d'évaluation de la qualité des formations

2019

15 Expérimenter en région une démarche de mutualisation des moyens de formation dans la perspective d'élaborer un schéma directeur régional de la formation professionnelle tout au long de la vie

Expérimenter en région l'élaboration de schémas directeurs régionaux

2019



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Articulation entre le schéma directeur et le Grand Plan d'Investissement (GPI)



Articulation Schéma directeur / Grand plan d'investissement

Dans son rapport remis en septembre 2017 au Premier ministre et consacré au GPI, Monsieur Jean Pisani-Ferry :

- ❑ Définit deux priorités pour la formation des agents de l'Etat :
 - le développement des compétences numériques des agents publics ;
 - la modernisation du système de formation professionnelle et statutaire.

- ❑ Recommande qu'une partie des dépenses consacrées à la formation professionnelle au sein de la fonction publique d'Etat soient dédiées à ces priorités.



Articulation Schéma directeur / Grand plan d'investissement

Le schéma directeur pour la formation professionnelle tout au long de la vie **reprend et décline les priorités du GPI** dans les axes stratégiques et les actions prioritaires.

Il est en outre prévu dans le cadre du GPI une **exonération de régulation budgétaire** (autrement dit une exonération de mise en réserve) pour les actions mises en œuvre par les ministères et leurs opérateurs dès lors que ces actions déclineront les priorités du GPI et du schéma directeur.